



Projet d'ombrière agrivoltaïque
Site de Crépy-en-Valois (60)

Dossier de demande d'examen au cas par cas
Annexes obligatoires

55 Allée Pierre Ziller, Atlantis 2
06560 Valbonne
France

8 octobre 2026

SOMMAIRE

Sommaire	2
ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1/25000	3
ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION.....	3
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET	8
ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS.....	9
ANNEXE 6 – LOCALISATION DU PROJET VIS A VIS DES SITES N2000 LES PLUS PROCHES (RAYON DE 5 KM)	9



Figure 2. Emplacement des photographies autour de la ZIP du projet de Crépy-en-Valois



Figure 3. Photographie 1 du 04/2026



Figure 4. Photographie 2 du 04/2026



Figure 5. Photographie 3 du 04/2026

ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET



Figure 6. Plan de masse du projet



Les lignes topographiques permettent d'illustrer le plateau sur lequel s'insère le projet agrivoltaïque de Crepy-en-Valois (60).

Page 9/10

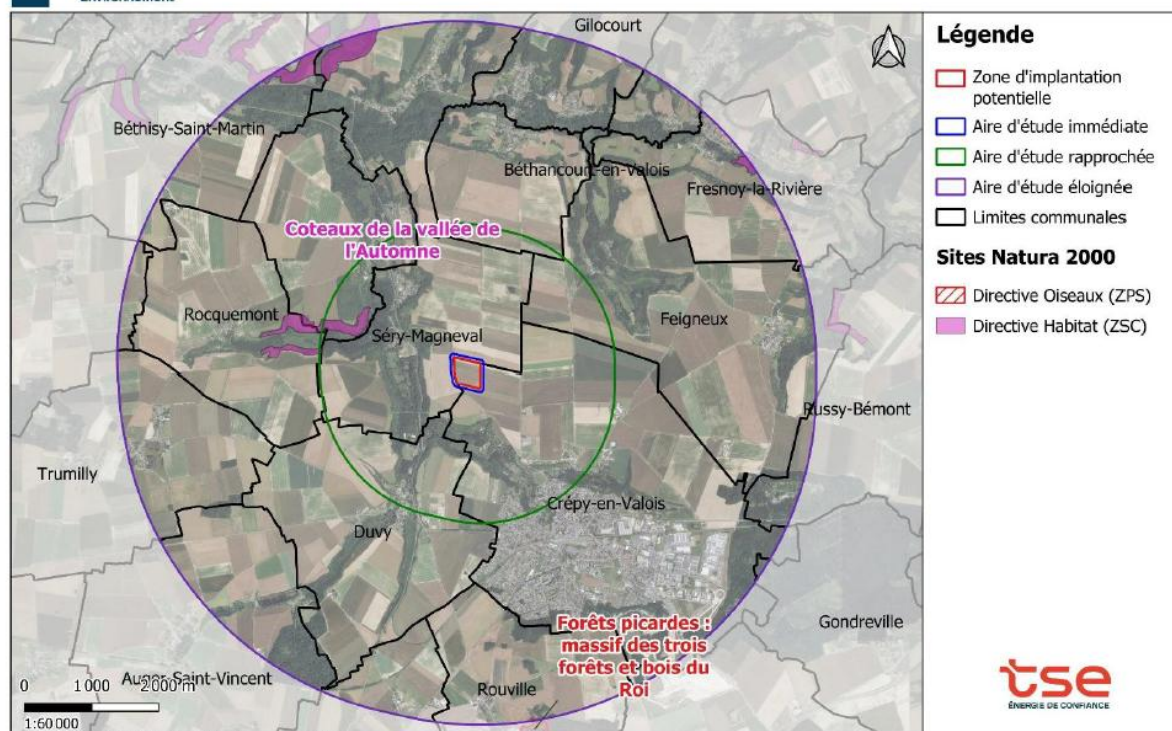


Figure 132 : Zones Natura 2000 dans un rayon de 5km

Figure 8. Localisation des sites N2000 à moins de 5 km du projet de Crepy-en-Valois

Le projet n'intercepte aucun site Natura 2000 et ne prévoit aucune intervention directe sur les habitats naturels ayant justifié la désignation des sites recensés à proximité. Il s'implante principalement sur des parcelles agricoles cultivées et ne remet pas en cause les continuités écologiques majeures associées à la vallée de l'Automne et au ru Sainte-Marie.

Après application des mesures prévues, notamment l'évitement des périodes sensibles, la conduite d'un chantier respectueux de l'environnement, la gestion des eaux de ruissellement, la préservation des éléments arborés et la gestion écologique du parc, les incidences résiduelles sur les sites Natura 2000 sont jugées négligeables.

Le projet agrivoltaïque de Crépy-en-Valois n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur les sites Natura 2000 identifiés à proximité de la zone d'étude.